**Contribution participative à la définition de priorités pour la construction du budget 2011 du Département**

**Réunions dans les Pays**

Comme chaque année, le Département a organisé des réunions dans les sept Pays d'Ille-et-Vilaine pour présenter le budget de la collectivité.
Près de 600 personnes y ont pris part. Les réunions dans les Pays de Saint-Malo, Fougères et Rennes ont été particulièrement suivies (plus d'une centaine de personnes à chacune d'entre elles).

Pour rappel, elles se sont déroulées aux dates suivantes :

| | |
|---|---|
| 19 mai | Pays des Vallons de Vilaine (Guignen) |
| 31 mai | Pays de Redon (Pipriac) |
| 1er juin | Pays de St Malo (Le Minihic-sur-Rance) |
| 8 juin | Pays de Fougères (Fougères) |
| 10 juin | Pays de Brocéliande (Montfort-sur-Meu) |
| 15 juin | Pays de Rennes (Chartres-de-Bretagne) |
| 16 juin | Pays de Vitré (Vitré) |

Pour la première fois cette années, ces réunions ont comporté un volet prospectif, destiné à faire s'exprimer les priorités de chaque territoire pour 2011.
Le questionnement s'articulait autour des trois étapes suivantes :

- Quels sont les besoins et les ressources du territoire ?
- Au regard de ces besoins et ressources, quelles sont les actions à mener et comment les prioriser ?
- Comment mener ces actions, avec qui et selon quelles modalités ?

Un certain nombre de besoins prioritaires ont émergé, certains spécifiques à un Pays, d'autres communs à plusieurs territoires.
Parmi les points convergents, les contrats de territoire en particulier ont fait l'objet d'un quasi-plébiscite. Leur importance dans l'accompagnement des projets et investissements des communes a été fréquemment mise en avant. Selon plusieurs participants, le dispositif a, en outre, « appris aux acteurs à travailler ensemble ». La contribution des Pays plaide donc pour la poursuite de cette politique, le cas échéant sous une forme renouvelée.

## 1. PAYS DES VALLONS-DE-VILAINE

***Favoriser la mobilité***
Répondre au besoin de mobilité, sur un territoire où « 70% des habitants travaillent sur Rennes Métropole », constitue une priorité. La complémentarité entre les différents services de transports collectifs est un impératif pour limiter l'utilisation de la voiture. La Région, le Département, les communautés de communes et Rennes Métropole devraient conjuguer leurs réflexions et leurs actions pour développer l'inter modalité. Les haltes ferroviaires constituent une « colonne vertébrale » à mettre en valeur. Les lignes de rabattement vers les réseaux principaux sont une source potentielle d'économies.

***Améliorer l'offre de services à la personne***
Le Pays connaît un accroissement important de sa population, qui devrait se poursuivre dans les prochaines années et provoque une hausse des besoins en matière d'équipements et de services à la personne, notamment dans les domaines de la petite enfance, des personnes âgées et des personnes handicapées. Le soutien du Département est indispensable pour améliorer l'offre en la matière.

***Développer le parc de logements***
L'accueil de nouveaux arrivants dans le Pays des Vallons-de-Vilaine accroit également le besoin en logements. Le dispositif du « pass foncier » devrait être maintenu. Le Conseil général devrait également accompagner les communes rurales pour développer leur offre de logements sociaux.

***Soutenir les acteurs dans le secteur de la jeunesse***
Dans le domaine de la jeunesse, le secteur associatif est très présent, mais les bénévoles semblent s'épuiser. Répondre au besoin en équipements est essentiel, mais il faut aussi accompagner les personnes qui s'investissent dans les structures.

***Développer la mutualisation des actions***
La mutualisation des actions entre collectivités locales est indispensable, notamment dans le domaine du transport.

***Maintenir l'aide aux communes***
Complémentaire des contrats de territoire, le guide des aides était particulièrement utile pour accompagner les projets des petites communes. Sa suppression serait dommageable à la réponse aux besoins de leurs habitants.

**S'appuyer sur les ressources du territoire**
Le Pays des Vallons-de-Vilaine dispose de ressources à valoriser comme le pôle de développement de l'économie sociale et solidaire, le tourisme vert, l'agriculture durable (Culture bio)… L'émergence de nouveaux projets dans le domaine de l'énergie et des déchets pourraient renforcer cette identité (plate-forme de compostage, ressourcerie, installations photovoltaïques…)

## 2. PAYS DE REDON

***Désenclaver le territoire***
L'aménagement de la deux fois deux voies à l'échéance 2015 (comme prévu initialement) est la principale condition de ce désenclavement, qui constitue un préalable au développement économique.

***Diversifier l'activité économique***
Le soutien à une économie diversifiée est prioritaire. Il conviendrait de ne pas s'appuyer uniquement sur le secteur industriel, mais d'aider à l'émergence de nouvelles activités et d'accorder une vraie valeur économique aux chantiers d'insertion.

***Innover dans les services à la personne***
En matière de services aux personnes âgées, des solutions alternatives aux EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) devraient être recherchées, à travers par exemple des projets de logements adaptés, qui pourraient se révéler moins coûteux. Le non-remplacement des médecins libéraux partant en retraite pose un problème de santé publique. La couverture médicale des secteurs ruraux pourrait-elle être assurée par la création de maisons de santé ?

***Agir en faveur de la réduction des inégalités***
La cohésion sociale est prioritaire dans le Pays de Redon, où les niveaux de revenu et de formation sont inférieurs à ceux des autres territoires. Il conviendrait donc de mener sur le long terme des politiques en faveur de la réduction des inégalités.

***S'appuyer sur le secteur associatif et les habitants***
Il existe un tissu associatif important en milieu rural, en particulier dans le secteur de l'aide à domicile. Le Département devrait s'appuyer davantage sur cette richesse. Les habitants sont une ressource, il convient de mieux les associer à la gestion publique.

***Maintenir plusieurs outils de soutien aux communes***
Les contrats de territoire et le guide des aides sont des outils complémentaires, qu'il conviendrait de poursuivre pour soutenir l'investissement dans les communes, en soutenant en priorité les territoires dont les ressources sont les plus faibles. Ainsi, celles-ci sont en mesure de dégager des moyens pour une politique sociale. Cet accompagnement permet également aux communes bénéficiaires de ne pas délaisser l'action sociale.

## 3. PAYS DE SAINT-MALO

***Favoriser le logement locatif et l'accession à la propriété***
Les loyers sont élevés dans le pays de Saint-Malo ; une aide devrait être apportée aux élus pour favoriser l'accès au logement de la population, qu'il s'agisse du locatif ou de l'accession à la propriété.

***Accompagner le développement des réseaux de transport locaux***
Le Département devrait accompagner les Etablissements publics de coopération intercommunale dans la mise en œuvre de transports locaux.

***Poursuivre et faire évoluer les contrats de territoires***
La démarche des contrats de territoires a appris aux acteurs d'un territoire à travailler ensemble. Il faudrait donner à ces contrats une forme nouvelle, afin d'améliorer encore cette coopération.

***Créer une maison de l'emploi et de la formation ?***
La création d'une maison de l'emploi et de la formation sur le territoire devrait être étudiée.

***Améliorer la couverture haut débit***
La résorption des zones blanches passe par la mise en place des réseaux très haut débit. La mise en place d'un schéma directeur départemental pourrait favoriser cette évolution.

***Maintenir un lien direct avec les associations***
Le Département ne devrait pas faire reposer le lien avec les associations uniquement sur les contrats de territoire, mais conserver des liens directs. Des partenariats locaux devraient être en particulier développés dans le domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

***Agir pour l'environnement***
Il conviendrait de préserver la qualité de l'environnement, d'orienter les investissements davantage vers le développement durable (voies vertes) et l'attractivité, plutôt que vers les routes et les ronds-points. Dans le cadre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA), une action pédagogique de sensibilisation à la prévention et l'élimination des déchets devrait être menée auprès des communes et des habitants.

***Valoriser les atouts du territoire***
Le littoral – patrimoine naturel, histoire, ressources de la mer… - est l'un des principaux atouts du Pays de Saint-Malo ; il conviendrait de mieux le valoriser en développant les activités de loisirs, le tourisme, mais aussi l'industrie et la recherche dans ces domaines. De même, une activité agricole et de maraîchage respectueuse de l'environnement devrait continuer à être encouragée.

***Maintenir l'aide aux petites communes***
Le soutien aux communes de moins de 2000 habitants pour investir devrait être poursuivi.

## 4. PAYS DE FOUGERES

***Favoriser l'emploi, des jeunes en particulier***
Le soutien à l'emploi conditionne le développement du territoire. L'insertion professionnelle des jeunes devrait donc être favorisée, à travers notamment des partenariats « entreprises-jeunes ». Il est également nécessaire de promouvoir l'économie sociale et solidaire pour l'emploi et la qualité de vie.

***Développer les moyens de communication***
Susceptible de dynamiser l'activité économique, le développement de l'ensemble des moyens de communication est souhaité : amélioration des accès routiers (D15), création d'une desserte ferroviaire de Fougères, mais également développement des réseaux de fibre optique pour assurer la couverture très haut débit.

***Valoriser les espaces ruraux, soutenir les productions locales et les circuits courts***
Le Département devrait soutenir la mise en valeur des espaces ruraux (agriculture, tourisme, patrimoine…) et le développement des productions locales, dans une démarche de développement durable. La valorisation de la production laitière (par exemple via des unités de méthanisation) pourrait favoriser la viabilité des exploitations tout en répondant à un enjeu environnemental.

***Maintenir un service public de proximité et de qualité***
Le Pays de Fougères a besoin de conserver des services publics de proximité et de qualité comme les CDAS ou des structures adaptées pour les personnes âgées et handicapées.

***Mettre en valeur la culture et le patrimoine du Pays***
La culture et le patrimoine sont des atouts important du Pays de Fougères ; ils constituent un élément d'identité à préserver.

***Poursuivre les contrats de territoires***
L'aide à l'investissement des communes par l'intermédiaire des contrats de territoire est essentiel.

***Développer la participation citoyenne***
La consultation des habitants devrait être renforcée à l'échelle communale, la synthèse étant réalisée à l'échelle intercommunale. La participation pourrait également prendre appui sur le Conseil de développement du Pays et le monde associatif.

## 5. PAYS DE BROCELIANDE

***Poursuivre l'aide à l'habitat via les contrats de territoire***
L'investissement des communes en matière de logement locatif aidé ou d'accession à la propriété devrait continuer à être soutenu via les contrats de territoire. Cet outil devrait être maintenu, sous une forme qui pourrait cependant être renouvelée.

***Développer les partenariats et la concertation sur les transports***
Le transport public favorise l'accès à la propriété dans le Pays de Brocéliande, à proximité de Rennes. Il est également indispensable pour les jeunes en recherche d'emploi. L'information et la concertation des acteurs en charge de la mobilité devraient être développées. Une plate-forme ou une association de covoiturage pourraient faire partie des projets à débattre.

***Favoriser l'ouverture culturelle***
Une activité culturelle décentralisée, tournée vers un public le plus large possible, est une priorité pour le Pays de Brocéliande.

***Améliorer l'accueil des collégiens***
Les parents d'élèves du collège Louis Guilloux de Montfort-sur-Meu sont venus exprimer les difficultés ressenties dans cet établissement, actuellement en sureffectif.

***Privilégier les publics qui en ont le plus besoin***
Des efforts soutenus en direction des plus en difficulté sont nécessaires dans le Pays de Brocéliande, où le revenu moyen par habitant est inférieur à celui des autres territoires d'Ille-et-Vilaine.

## 6. PAYS DE RENNES

***Maintenir l'aide aux associations***
Le milieu associatif devrait continuer à être soutenu : les écoles de musique, le dispositif « musique à l'école », les associations sportives et culturelles … Une aide particulière devrait être apportée aux cinémas associatifs pour le passage au numérique dans 4 ans.

***Développer les services à la personne***
Il conviendrait de veiller à préserver la diversité des modes d'accueil des jeunes enfants, notamment par un soutien renforcé aux crèches parentales. Des services de qualité pour favoriser l'intégration des personnes handicapées (aides à domicile, transport…) devraient être équitablement répartis sur le territoire du Pays de Rennes ; le Département est attendu pour soutenir l'emploi dans ce secteur.

***Structurer un réseau de déplacements doux***
Un schéma directeur des déplacements doux entre les communes périphériques et l'agglomération de Rennes devrait être mis en place.

***Maintenir une politique d'investissement en faveur de l'emploi***
L'investissement dans les infrastructures devrait demeurer une priorité. Le maintien et la création de milliers d'emplois, dans le secteur des travaux publics notamment, en dépendent.

***Assurer la stabilité de l'aide aux communes***
Les communes ont besoin de disposer de dispositifs de soutien stables et définis sur plusieurs années. Le dispositif des contrats de territoire assure cette lisibilité et devrait donc être poursuivi.

*Une contribution individuelle d'un habitant du Pays de Rennes est également parvenue au Département. Elle met l'accent sur :*

- *Le soutien à l'agriculture biologique locale dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau,*
- *Le développement généralisé de points d'apports de déchets organiques en vue de leur compostage,*
- *L'arrêt du projet Wimax au profit du développement de la fibre optique*
- *Le développement des déplacements doux et l'abandon de tout investissement en faveur de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes,*
- *Le soutien à l'éco construction, aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables,*
- *La protection de la biodiversité (réduction des fauchages des bords de routes tant que la sécurité n'est pas en jeu).*

## 7. PAYS DE VITRE

***Continuer à investir pour l'attractivité économique***
La poursuite de l'investissement dans les infrastructures (transports, routes, équipements médico-sociaux…) est un gage de compétitivité et d'attractivité économique des territoires. Les Pays de Fougères et Vitré se sont associés pour garantir l'accès au très haut débit de leurs habitants ; cette initiative devrait être inscrite dans le schéma directeur départemental.

***Réaliser les projets routiers prioritaires***
La résolution des problèmes de circulation implique de lancer l'étude pour le tracé de la déviation de Châteaubourg et de réaliser la deuxième tranche de travaux destinés à désenclaver la commune de Mecé.

***Investir dans les collèges***
La réhabilitation du collège des Rochers Sévigné à Vitré est considérée comme prioritaire.

***Créer une nouvelle voie verte***
Il est suggéré de transformer l'ancienne voie ferrée entre Vitré et Fougères en voie verte.

***Assurer aux associations un financement stable***
Les associations sont une ressource indispensable pour les politiques sportives, culturelles et sociales. Elles ont besoin d'être soutenues par des financements stables et diversifiés, favorisant leur pérennité et garantissant leur indépendance. Par ailleurs, l'association « Bibliothèque pour tous » sollicite le maintien des aides aux bibliothèques associatives.

***Accompagner l'ingénierie des projets locaux***
Le rôle du Département devrait évoluer vers un accompagnement à l'ingénierie des projets locaux. Il devrait également favoriser la mutualisation des actions et des moyens.